

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 12/07/2023  
Nombre de membres élus : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 15  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de procuration : 1

Membres présents :  
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle,  
HARDOUIN Marie-Christine, MULLER  
Sandrine, SIMLER Agnès,  
MM BLATZ Gérard, FRANCO Luis,  
HABERKORN Christophe, IBACH Patrice,  
JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent,  
SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté :  
Mme TRETZ Maïté

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de séance : Mr Laurent SCHWEIN

Membre ayant donné procuration : Mr  
BAUMANN Jean-Marie a donné procuration à  
Mr JAEGLER Patrice

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. AFUa Les Vergers
6. Chasse : Désignation des membres de la commission communale consultative de la chasse et de la commission communale de dévolution
7. Gestion des locations du Foyer de l'Unité
8. Divers

Cette réunion reprend l'ordre du jour de la réunion du 11 juillet qui n'a pas pu se tenir en raison de l'absence de quorum.

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Laurent Schwein est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mr Patrice Jaegler a demandé par mail l'audio de la dernière séance. Aucune réponse n'a été donnée à sa demande. Il souhaite connaître les raisons de ce silence et si l'enregistrement est confidentiel.

Mr le Maire confirme qu'il n'a effectivement pas donné suite à sa demande et répète qu'il ne donne pas l'audio. Ce dernier peut être écouté en mairie en présence de Mr le Maire.

Il est demandé si une personne dans le public peut enregistrer la séance du conseil municipal. Mr Jean-Philippe Strauel précise que cela est tout à fait autorisé.

Mr le Maire ne comprend pas pourquoi Mr Patrice Jaegler souhaitait avoir l'audio de la séance étant donné qu'il n'était pas présent lors de la réunion. Mr Patrice Jaegler indique qu'il voulait justement savoir ce qui a été dit lors de cette séance. Mr Jean-Philippe Strauel indique que le compte-rendu du conseil municipal n'est pas toujours complet et fiable. Il donne quelques exemples :

- une personne a dit lors de la séance du 20 juin "qu'il faut avoir une case en moins pour ne pas comprendre...". Ces dires que Mr Jean-Philippe Strauel considère comme une insulte ne figure pas dans le compte-rendu.
- le courrier lu par Mme Estelle Brault-Peluzzi n'est pas repris. Aucune explication justifiant sa démission du poste de responsable du Foyer n'est indiquée dans le compte-rendu.

Mme Estelle Brault-Peluzzi signale que les adjoints ont pu lire le compte-rendu avant sa diffusion lors d'une permanence du jeudi soir. Elle avait demandé pourquoi son intervention n'a pas été reprise dans le compte-rendu. Mr le Maire avait indiqué que c'était à la demande du secrétaire de séance. Ce dernier, Mr Laurent Schönstein, confirme qu'il n'y avait pas lieu de faire figurer un "tissu de mensonges" dans le compte-rendu.

Mr le Maire confirme ces dires et rajoute que le mot adressé aux présidents des associations était différent.

Mme Agnès Simler indique qu'elle n'était pas d'accord avec différents points soulevés dans le courrier et que Mme Estelle Brault-Peluzzi lui avait dit "d'arrêter de dégueuler que de la haine". Ceci est une insulte.

Mme Estelle Brault-Peluzzi confirme bien ces dires qu'elle a exprimés à force d'être constamment attaquée.

Mr Patrice Jaegler souhaite savoir ce que signifie la phrase " Mr Luis Franco indique qu'il a interpellé Mme Estelle Brault-Peluzzi pour que cela ne se reproduise plus". Mr Luis Franco rappelle que Mme Estelle Brault-Peluzzi se sentait devant un tribunal lors de la dernière réunion du comité de gestion. Il estime qu'en tant que Président du comité de gestion, il était en droit de solliciter des informations par rapport aux retours qu'il avait eus pour la location du foyer dans le cadre de la marche gourmande. A priori, cette location s'est mal passée. Mr le Maire confirme que trois personnes membres du FCG lui avait indiqué qu'il y avait des soucis. Mme Estelle Brault-Peluzzi souhaite connaître le nom de ces personnes. Il s'agit de Messieurs Laurent Schwein, Simon Klipfel et Hubert Bosshard.

En outre, lors de la réunion du comité de gestion, Mr le Maire souhaitait également revenir sur les conditions de location du Foyer pour les personnes extérieures.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote : **6 pour et 8 contre.**

### 3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- plusieurs réunions organisées par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale) et des conférences des Maires de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim)
- 22 juin : conseil d'école du RPI Grussenheim-Elsenheim qui s'est déroulé à Grussenheim
- 26 juin : réunion de la commission communale des affaires culturelles
- 4 juillet : réception de fin d'année scolaire avec le personnel enseignant du RPI de Grussenheim et d'Elsenheim et du personnel communal et des conseils municipaux de Grussenheim et d'Elsenheim
- 6 juin : réunion de travail du conseil municipal et des membres du bureau de l'AFUa Les Vergers concernant le projet de l'AFUa en présence du géomètre, Mr Roth
- 7 juillet : rencontre avec Mr Schmitt, représentant la société cynégétique du Ried, locataire actuel du lot de chasse n°2.

Mme Estelle Brault-Peluzzi :

- a participé le 27 juin à la réunion du Syndicat Pôle Ried Brun dont le principal objet était l'installation des nouveaux délégués.
- a célébré le 15 juillet le mariage de Mr Jean-Luc Faivre et Amandine Bosshard.

### 4. URBANISME (DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICAT D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN

#### DECLARATIONS PREALABLES

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b> <b>Objets des travaux</b>
Monsieur GROSGOJAT KEVIN 9 RUE DES HOUBLONS 68320 GRUSSENHEIM	9 RUE DES HOUBLONS la construction d'un abri jardin
Monsieur MEAL LOIC 4 RUE DES JUIFS 68320 GRUSSENHEIM	4 RUE DES JUIFS l'installation de 16 modules photovoltaïques
Madame STRAUDEL Michelle 3A RUE DES CHAMPS 68320 GRUSSENHEIM	3A RUE DES CHAMPS la mise en place d'une pergola bioclimatique sur terrasse existante

Il est précisé que le dossier de Mme Michelle Straudel devra être complété (plans à l'échelle) avant l'envoi du dossier au service instructeur.

### **CERTIFICAT D'URBANISME**

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b> <b>Objets des travaux</b>
CELINE OURY 4 RUE DU DOCTEUR BERNARD 67920 SUNDHOUSE	2 GRAND RUE
LOEB- OSSOLA 1 AVENUE FOCH 68000 COLMAR	UEBER DIE ELSENHEIMER STRA
CELINE JOOST IMMOBILIER 1 RUE CLEMENCEAU 67390 MARCKOLSHEIM	1 IMPASSE DES NOYERS

### **DROIT DE PREEMTION URBAIN**

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de :

- la vente de la propriété sise section 5 n°126/9 d'une superficie de 5,74 ares
- la vente de la parcelle section 6 n°206/16 d'une surface de 0 are 61

### **ESSAIS DE STATIONNEMENTS DANS LA RUE DE LA 2ME D.B.**

Il apparaît que suite à la prise de l'arrêté communal règlement le stationnement dans la rue de la 2<sup>ème</sup> D.B. et la mise en place de la signalisation, les riverains se conforment aux emplacements. Cependant, selon les retours, le problème de la vitesse subsiste toujours. Mr le Maire a été interpellé à ce sujet.

L'essai se poursuit jusqu'à mi-septembre. Mr le Maire propose d'organiser une réunion publique après l'essai pour en discuter et éventuellement envisager une limitation de la vitesse à 30 km/h.

### REFECTION VOIRIE COMMUNALE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté deux sociétés (Eurovia et Colas) pour solliciter des devis dans le cadre de travaux de réfection des rues des Vosges, Ried et Libération.

La première entreprise propose de combler dans un premier temps les nids de poule avec une émulsion de bitume et des gravillons et de réaliser un patin de gravillonnage complet l'année prochaine. Pour le bouchage des nids de poule, elle estime trois jours de travail dont le coût HT journalier est d'environ 3000 €.

Le conducteur de travaux de la seconde entreprise contactée viendra le mercredi 19 juillet.

Mr le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal par rapport à l'organisation de ces travaux. Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux prévus en septembre.

## 5. AFUa LES VERGERS

Suite à la réunion du 6 juillet, le conseil municipal devrait se positionner par rapport au devenir de la parcelle communale dans le projet de l'AFUa.

Mr le Maire indique que le nouveau plan présenté par Mr Roth a été établi suite à la réunion du 23 juin avec la directrice du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du PETR et Mr le Maire, Mme Agnès Simler, Mr Jean-Marie Baumann et Mr Simler Etienne, vice-Président de l'AFUa.

Ce nouveau projet, présenté lors de la réunion du 6 juillet, est soumis au conseil municipal. Il a été élaboré pour se conformer au SCOT. Il respecte le nombre de logements par hectare, soit 20 logement/ha et 40% de ces logements doivent correspondre à des logements intermédiaires (collectifs, maisons en bandes jumelées).

Le zonage de l'AFUa a été agrandie au niveau de trois propriétés (Jecker, Kozlow et Blatz). Le projet comporte une zone, d'environ 25 ares (15 ares issues de la parcelle communale et 10 ares issues au prorata des surfaces de l'ensemble des propriétaires privés) avec des logements intermédiaires autour de laquelle la circulation se fera à sens unique. Il comporte au total 53 parcelles.

Mr le Maire précise que d'une manière générale, le groupe de travail réuni le 6 juillet dernier a validé ce projet.

Mr Christophe Haberkorn demande s'il n'est pas possible de prévoir une sortie par le chemin de l'Egert comme cela était prévu dans le PLU.

Mr le Maire indique que cela n'est pas prévu. Il rappelle que lors de la réunion du 6 juillet, tout le monde était d'accord avec le projet présenté et que Mr Jean-Marie Baumann avait dit qu'il faut lancer le projet.

Mme Agnès Simler précise que les propriétaires attendent et qu'ils souhaitent que ce projet avance.

Mr le Maire signale qu'en raison de l'évolution de lois, il ne faut plus traîner afin que le projet ne soit pas bloqué.

Mme Agnès Simler indique le projet peut encore être modifié mais que le géomètre souhaite avancer. Il a respecté tout ce qui avait été dit.

Mr Patrice Ibach relève que la commune n'a pas les mêmes droits par rapport aux autres propriétaires (pas de parcelle individuelle).

Mr le Maire répond que tous les terrains sont vendus au même prix par rapport à la surface.

Mr Christophe Haberkorn souhaite connaître le gain de cette opération pour la commune.

Mr le Maire indique que la commune participe aux frais de viabilisation de son terrain de l'ordre de 7000-8000 € par are et que les prix de vente à Grussenheim s'établissent à 15000-16000 € par are.

En outre, la commune percevra également la taxe d'aménagement et les taxes dues par chaque propriétaire par la suite.

Mr Jean-Philippe Strauel signale qu'il y aura des espaces verts à entretenir.

Mr Christophe Haberkorn maintient ses dires passés, à savoir que la commune ne doit pas faire de l'immobilier.

Mr Jean-Philippe s'interroge par rapport à la loi ZAN (zéro artificialisation nette) : est-ce que la zone U sera bloquée par la suite si toute la surface d'artificialisation a été atteinte par la commune ?

Mr le Maire répond que cela est possible mais qu'il ne le sait pas. Les documents d'application ne sont pas encore parus. Il est probable que cette zone soit la dernière zone d'aménagement d'ensemble réalisable.

Mr Christophe Haberkorn estime que le conseil municipal est otage d'une décision.

Mr le Maire signale que dans le cadre de la loi ZAN, il ne sera plus possible d'artificialiser un terrain en 2050.

Mme Agnès Simler indique que si l'on ne prend pas de décision, on sera bloqué par la suite.

Mr Jean-Philippe Strauel souhaite savoir si dans le cas d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), il se peut que la commune n'ait plus de surfaces constructibles. Le Maire répond que c'est éventualité.

Il est proposé de passer au vote : qui est pour le projet tel que présenté ?

Mr Christophe Haberkorn souhaite savoir si tous les conseillers participent au vote car certains sont propriétaires de terrains concernés par le projet.

Mr Gérard Blatz signale que chacun a des intérêts quand on est propriétaire.

Mme Agnès Simler indique que c'est une décision du conseil municipal et pas individuel.

Mr le Maire précise que c'est le bureau de l'AFUa qui gère le projet. Le conseil municipal participe au projet comme tout propriétaire.

Mr le Maire indique qu'il n'est pas question d'intérêt personnel.

Mme Agnès Simler précise qu'il faut le faire pour tous les propriétaires.

Mr le Maire rappelle que cette zone figure depuis 1980 dans les documents d'urbanisme : d'abord dans le POS (Plan d'Occupation des Sols) et PLU et qu'elle a pour but de développer le village.

Il est procédé au vote : qui est pour le projet de l'AFUa présenté ? **10 pour et 4 contre** (Sandrine Muller, Christophe Haberkorn, Patrice Ibach, Jean-Philippe Strauel).

#### **6. CHASSE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE ET DE LA COMMISSION COMMUNALE DE DEVOLUTION**

Les baux de chasse sont renouvelés pour une période de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Il existe deux lots de chasse à Grussenheim : l'un côté est de la route départementale et le second côté ouest de la route départementale.

Un courrier sera adressé à tous les propriétaires pour connaître leur position quant à l'abandon ou non du produit de la chasse au profit de la commune.

Dans le cadre de cette relocation, il y a lieu de désigner des membres de la commission communale consultative de la chasse et de la commission communale de dévolution.

#### ***Commission communale consultative de la chasse (4C)***

##### Rôle

La 4C/4Ci est obligatoirement consultée pour avis sur :

- la consistance des lots de chasse y compris les éventuelles réserves et enclaves ;
- le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place par convention de gré à gré ;
- le choix du mode de mise en location des lots par adjudication ou appel d'offres ;
- l'agrément des candidatures à la location ;
- l'agrément des permissionnaires, des associés et des sociétaires ;
- les sujets relatifs à la gestion du lot de chasse (nomination des gardes-chasses et référents ; cession partielle ou totale du bail ; résiliation du bail ; incapacité ou décès du locataire ; clauses particulières ; protection contre les dégâts de gibier ; demandes modificatives des communes sur les plans de chasse qui doivent être déposées à la FDC avant le 15 février).
- sur le niveau des troubles affectant l'exercice de la chasse, tels que visés à l'article 11-2-3 du présent cahier des charges.

Elle peut par ailleurs être consultée pour formuler un avis sur tous les sujets relatifs à la chasse.

##### Composition :

La 4 C est composée comme suit :

- le maire ou son représentant, président de droit et deux conseillers municipaux au minimum désignés par le conseil municipal ;
- le représentant de la fédération départementale des chasseurs ;
- le représentant des agriculteurs et/ou le représentant des viticulteurs désignés par la chambre d'agriculture ;
- le représentant désigné par le Centre National de la Propriété Forestière Grand Est (CNPF) ;
- le représentant de l'Office National des Forêts (ONF) pour les communes ayant des forêts relevant du régime forestier ;
- le représentant du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) ;
- le représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FDIDS) ;
- le représentant de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en cas de problèmes particuliers ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant, qui peut être un lieutenant de l'ouvrier ;
- les locataires de chasse ou leur représentant. Lorsqu'elle se réunit pour gérer des questions concernant la location, le président de la commission peut demander au locataire ou à son représentant, après avoir entendu ses observations, de quitter la salle pendant le délibéré.

Le président peut également inviter pour certaines questions toute personne dont la présence peut être jugée utile aux débats.

### *Commission communale de dévolution*

#### Rôle

La commission de dévolution intervient en procédures d'adjudication et d'appel d'offres dans les conditions fixées à l'article 8 du présent cahier des charges.

#### Composition

La commission communale de dévolution est composée du maire ou son représentant et d'au moins deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

Sont invités, à titre consultatif, le responsable du service de gestion comptable (anciennement trésorier municipal) ou son représentant et le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant.

Mr le Maire propose de désigner les mêmes personnes pour les deux commissions. Sont désignés membres de la commission communale consultative de la chasse et de la commission communale de dévolution : Mr le Maire, Messieurs Jean-Marie Baumann, Gérard Blatz, Laurent Schönstein et Laurent Schwein.

Mr le Maire informe le conseil municipal des différents modes de location : adjudication, appel d'offres et convention de gré à gré.



Il a rencontré avec Mme Agnès Simler et Mr Laurent Schönstein le 7 juillet 2023, Mr Schmitt et son épouse, membre de la société cynégétique du Ried (actuel locataire du lot de chasse n°2) accompagné de leur garde-chasse, Mr Koehly.

Mr Schmitt souhaiterait établir une convention de gré à gré avec réduction du montant du loyer (2000 € au lieu de 4000 €). Le lot de Grussenheim est intéressant du fait qu'il jouxte les lots de Jebnheim et d'Elsenheim dont ils sont également locataire. Cependant des nuisances sont constatées tout au long de l'année (fête le long de la Blind et Grempeleturnoi principalement).

Concernant le lot n°1, Mr le Maire a pris contact avec Mr Weinstoerffer qui représente Mr Dages le locataire. Ce dernier est favorable à une convention de gré à gré sous condition que Mr Dages reprenne le lot de chasse de la commune de Marckolsheim adjacent à celui de Grussenheim et d'une minoration du prix.

Compte-tenu de la demande de minoration du loyer, Mr Jean-Philippe Strauel propose de retirer la gravière du lot de chasse et de louer le plan d'eau à part.

## 7. GESTION DES LOCATIONS DU FOYER DE L'UNITE

Suite à la démission de Mme Estelle Brault-Peluzzi, un nouveau responsable pour la gestion des locations du Foyer doit être nommé.

Lors de la réunion du comité de gestion du foyer, trois possibilités ont été émises :

- trouver un bénévole
- recruter une personne financée par l'association de gestion du Foyer
- trouver une personne au sein du conseil municipal mais pas bénévolement.

Mr Patrice Jaegler propose que les personnes qui critiquent effectuent cette mission.

Mme Agnès Simler indique que différentes choses sont arrivées ces dernières années et que les personnes qui possédaient les clés du Foyer ont été accusées à tort. Elle signale qu'elle n'a jamais été au Foyer sauf en cas de nécessité.

Mr Jean-Philippe Strauel signale que c'était toujours le premier adjoint qui a rempli cette mission. Mr le Maire répond que cela n'est pas exact et que c'était déjà une fonction du deuxième adjoint lorsque le mandat précédent a débuté.

Mr le Maire précise que c'était une délégation donnée à Mme Estelle Brault-Peluzzi dans le cadre de sa fonction d'adjointe.

Cette dernière indique qu'elle a d'autres délégations mais qu'elle n'est jamais associée aux réunions ou décisions : par exemple, pour la rédaction de la convention avec la bibliothèque. En outre, elle n'avait pas été convié aux réunions de chantier de l'école et de la mairie au début du mandat. En outre, vendredi 7 juillet en arrivant devant la mairie dans le cadre d'une surprise organisée par les parents d'élèves à l'occasion du départ du directeur d'école, elle a rencontré Mr Schmitt, son épouse et Mr Koehly qui lui ont indiqué attendre Mr le Maire et ses adjoints pour une réunion. Or, Mme Estelle Brault-Peluzzi n'en a pas été informé. Mme Agnès Simler lui répond qu'elle n'était pas disponible à ce moment-là.

Mr Patrice Jaegler indique que tous les adjoints devraient être informés des réunions même s'ils ne devaient pas être disponibles.

Mme Agnès Simler, trésorière du comité de gestion, fait un bilan du nombre de location depuis le début de l'année. Il est constaté que le foyer n'est loué qu'une à deux fois par mois hors associations ce qui est moins important qu'avant la période covid.

Mr Christophe Haberkorn suggère que le nouveau responsable de la gestion du Foyer soit l'un des sept conseillers siégeant au comité de gestion.

Mme Estelle Brault-Peluzzi est prête à expliquer le fonctionnement du Foyer au nouveau responsable.

La nomination du nouveau responsable sera discutée lors de la prochaine séance.

## 8. DIVERS

- **Zone artisanale** : Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Thomas Sutter a confirmé l'acquisition du dernier terrain de la zone artisanale, suite à une relance qui lui a été faite. Mr le Maire rappelle que ce terrain lui a été réservé à sa demande depuis trois ans, alors même qu'il y avait une autre entreprise qui était intéressée. L'acte de vente sera signé prochainement.
- **Ordinateur mairie** : Deux devis ont été réceptionnés pour le remplacement du poste informatique de la mairie.
- **Travaux école maternelle** : Des devis seront sollicités pour des travaux dans la salle de classe de l'école maternelle. Ils seront effectués durant la période de congés scolaires.
- **Piste cyclable** : Mme Michèle Strauel et Mr Christophe Strauel ont signé l'accord de principe pour la cession d'une bande de leur terrain nécessaire pour la création de la piste cyclable entre Grussenheim et Jebnheim. Cet accord est subordonné à l'autorisation d'accéder par le côté sud à la parcelle de Mme Michèle Strauel. Cette dernière payant la cotisation à l'association foncière, l'accès par ce chemin est autorisé. Néanmoins l'accès officiel à la propriété de Mme Michèle Strauel restera par la rue des champs. Un courrier de relance sera transmis à la société Armbruster.
- **Divers travaux** : Mr Gérard Blatz informe le conseil municipal des différents travaux qu'il a effectués : plantations des fleurs (différentes variétés sont issues de sa propre production), tronçonnage des branches et troncs tombés après l'orage. Il remercie également Mr Roland Simler pour la mise à disposition de son matériel pour la mise en place de suspensions et pour les petits travaux notamment de soudure qu'il effectue pour la commune.
- **Plafond local des sapeurs-pompiers** : Mr Gérard Blatz rappelle les infiltrations du plafond du local des sapeurs-pompiers qu'il y a lieu de colmater.
- **Maisons fleuries** : Le jury des maisons fleuries sillonnera les rues du village le jeudi 3 août 2023 à partir de 16 heures.

- **Journée citoyenne** : La date est fixée au 24 septembre 2023. Mme Agnès Simler cède sa place pour l'organisation de cette journée et lance un appel à un volontaire pour prendre le relais.
- **Réfection des rues** : Mr Patrice Jaegler demande s'il n'est pas possible de procéder à des travaux de réfection dans le Horgartenweg. Mr le Maire indique que ce n'est pas le même type de travail que les travaux envisagés dans les rues des Vosges, Ried et de la Libération. D'autres rues seraient également à faire notamment l'impasse du séchoir à tabacs. Mr le Maire précise que cela ne correspond pas à ce qui était prévu au budget. Mme Estelle Brault-Peluzzi propose de réaliser une étude de travaux pour le prochain budget.
- **Grempelexportnoi** : Messieurs Christophe Haberkorn et Patrice Ibach soulèvent le problème des nuisances du Grempelexportnoi sur plusieurs jours. Mr Luis Franco indique que cela dure depuis des années et qu'il faut soutenir les jeunes.
- **Prochaine réunion du conseil municipal** : Elle aura lieu après mi-septembre ou en cas de nécessité en août.

La séance est levée à 21 heures 15.



Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Laurent SCHWEIN

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

